
Présidence : Suède

1349^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 16 décembre 2021 (par visioconférence)

Ouverture : 10 heures
Suspension : 13 h 10
Reprise : 15 heures
Clôture : 18 h 30

2. Présidente : Ambassadrice U. Funered
Ambassadeur T. Lorentzson

Avant d'aborder l'ordre du jour, la Présidence a souhaité la bienvenue au nouveau Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'OSCE, l'Ambassadeur Michael Carpenter.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU DIRECTEUR DU BUREAU DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME DE L'OSCE (BIDDH)**

Présidente, Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (ODIHR.GAL/75/21 OSCE+), Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1915/21), Fédération de Russie (annexe 1), Kazakhstan (PC.DEL/1942/21 OSCE+), Turquie (PC.DEL/1933/21 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1888/21), Azerbaïdjan (PC.DEL/1914/21 OSCE+), Royaume-Uni, Géorgie (PC.DEL/1939/21 OSCE+), Suisse (PC.DEL/1943/21 OSCE+), Italie, Ukraine (PC.DEL/1926/21), Saint-Siège (PC.DEL/1889/21 OSCE+), Norvège

(PC.DEL/1891/21), Canada (PC.DEL/1968/21 OSCE+), Biélorussie (PC.DEL/1893/21 OSCE+), Arménie (PC.DEL/1972/21), Ouzbékistan

Point 2 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX ROUGE, S. E. M. PETER MAURER

Présidente, Président du Comité international de la Croix-Rouge, Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1918/21), Fédération de Russie (PC.DEL/1901/21), Azerbaïdjan (PC.DEL/1904/21 OSCE+) (PC.DEL/1906/21 OSCE+) (PC.DEL/1912/21 OSCE+), Turquie (PC.DEL/1934/21 OSCE+), Royaume-Uni, Géorgie (PC.DEL/1940/21 OSCE+), Suisse (également au nom de l'Andorre, du Canada, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de Saint-Marin) (PC.DEL/1944/21 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1894/21), Ukraine (PC.DEL/1927/21), Arménie (annexe 2), Biélorussie (PC.DEL/1899/21 OSCE+), Secrétaire générale

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

Présidente

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1434 (PC.DEC/1434) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DU PROGRAMME DE L'OSCE À DOUCHANBÉ

Présidente

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1435 (PC.DEC/1435) sur la prorogation du mandat du Bureau du programme de l'OSCE à Douchanbé ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2021

Présidente

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1436 (PC.DEC/1436) sur la révision du Budget unifié de 2021 ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Présidente

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale persistante de la Crimée par la Russie* : Ukraine (PC.DEL/1923/21), Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1919/21), Royaume-Uni, Canada (PC.DEL/1970/21 OSCE+), Turquie (PC.DEL/1938/21), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1892/21), Suisse (PC.DEL/1949/21 OSCE+)
- b) *Dégradation de la situation en Ukraine et non-application persistante des accords de Minsk par les autorités ukrainiennes* : Fédération de Russie (PC.DEL/1895/21), Canada (PC.DEL/1969/21 OSCE+), Présidence
- c) *Journée internationale des droits humains célébrée le 10 décembre* : Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Monaco et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1924/21), Suisse (également au nom de l'Andorre, du Canada, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de Saint-Marin) (PC.DEL/1946/21 OSCE+), Royaume-Uni, Turquie (PC.DEL/1935/21 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1896/21), Canada (PC.DEL/1967/21 OSCE+), Roumanie (PC.DEL/1932/21 OSCE+), Fédération de Russie, Biélorussie (PC.DEL/1898/21 OSCE+), Turkménistan
- d) *Exécution de Bigler Stouffer en Oklahoma (États-Unis d'Amérique)* : Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1925/21), Suisse (également au nom de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège) (PC.DEL/1947/21 OSCE+), Canada (PC.DEL/1971/21 OSCE+), Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1897/21)
- e) *Cinquante-cinquième cycle des Discussions internationales de Genève, tenu les 7 et 8 décembre 2021* : Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, le Canada, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1921/21), Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1900/21), Turquie (PC.DEL/1936/21 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/1920/21), Fédération de Russie (PC.DEL/1905/21 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/1941/21 OSCE+)

- f) *Dernières évolutions de la situation politique en Bosnie-Herzégovine* : Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1917/21), États-Unis d'Amérique (également au nom du Canada) (PC.DEL/1902/21), Norvège (PC.DEL/1908/21), Turquie (PC.DEL/1937/21 OSCE+), Suisse (PC.DEL/1948/21 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/1907/21 OSCE+), Royaume-Uni, Serbie (PC.DEL/1930/21 OSCE+), Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/1911/21 OSCE+)
- g) *Condamnation de Siarhei Tsikhanouski et de cinq autres prisonniers politiques bien connus en Biélorussie* : Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que le Canada et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1916/21/Rev.1), Suisse (PC.DEL/1945/21 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1903/21), Royaume-Uni, Biélorussie (PC.DEL/1909/21 OSCE+)

Point 7 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE**

Annonce du lancement de l'application sur les engagements de l'OSCE dans la dimension humaine : Présidence, Canada

Point 8 de l'ordre du jour : **RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit de la Secrétaire générale (SEC.GAL/181/21 OSCE+)* : Secrétaire générale
- b) *Réunion générale de toutes les structures exécutives de l'OSCE tenue par visioconférence le 15 décembre 2021* : Secrétaire générale
- c) *Participation de la Secrétaire générale à la 996^e séance plénière du Forum pour la coopération en matière de sécurité tenue à la Hofburg et par visioconférence le 15 décembre 2021* : Secrétaire générale
- d) *Appel à candidatures pour le poste de coordonnateur adjoint de la lutte contre la traite des êtres humains* : Secrétaire générale
- e) *Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Secrétaire générale

Point 9 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Déclaration de clôture de la Présidence suédoise de l'OSCE* : Présidence, Pologne

- b) *Recommandations de la conférence internationale sur la prévention de la torture dans le système de justice pénale et les rôles et responsabilités de la police et des autres organismes chargés de l'application de la loi, tenue par visioconférence le 2 juin 2021* : Danemark (également au nom de la Suisse) (PC.DEL/1910/21)
- c) *Rencontre trilatérale entre le Président du Conseil européen, C. Michel, le Président azerbaïdjanais, I. Aliyev, et le Premier Ministre arménien, N. Pashinyan, le 14 décembre 2021* : Slovénie-Union européenne (PC.DEL/1922/21), Arménie, Azerbaïdjan (PC.DEL/1928/21 OSCE+)

4. Prochaine séance :

Jeudi 13 janvier 2022, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



1349^e séance plénière
Journal n° 1349 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

M. Mecacci,

Cette année, la structure exécutive de l'OSCE que vous dirigez a célébré son trentième anniversaire, qui est une bonne occasion de regarder en arrière, d'évaluer objectivement le chemin parcouru jusqu'ici et de tirer des conclusions pour l'avenir. Nous partageons votre intention de tout mettre en œuvre pour accroître la confiance de l'ensemble des États participants. Cette tâche aurait dû être menée à bien depuis longtemps, en raison notamment du manque d'équilibre géographique et thématique des activités du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), de sa participation à des projets extrabudgétaires douteux, de sa promotion agressive d'un programme néolibéral, de ses concepts conflictuels et de bien d'autres choses encore.

Les statistiques du BIDDH sur les crimes motivés par la haine montrent clairement que les activités du Bureau présentent un certain nombre de lacunes. D'année en année, ces statistiques, malgré les engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE, ressemblent de plus en plus à une compilation de violations des droits des minorités sexuelles et des membres de sectes et cultes pseudo-religieux. Or cette tendance se poursuit alors que la tâche fixée en 2014 par le Conseil ministériel de l'OSCE tenu à Bâle, qui consistait à élaborer des déclarations sur la lutte contre la discrimination à l'égard des chrétiens et des musulmans, n'a toujours pas été accomplie. Nous n'avons pas remarqué non plus que le BIDDH avait élaboré un document approprié sur la christianophobie qui soit comparable à ses guides pertinents sur l'antisémitisme et les crimes anti-musulmans. Nous espérons que cette lacune sera corrigée en 2022.

Chacun sait que les États participants ont exprimé dès 2006, lors de la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Bruxelles, leurs préoccupations face aux « manifestations violentes d'extrémisme associées au racisme, à la xénophobie, à l'antisémitisme, au nationalisme agressif et au néonazisme ». Quinze ans plus tard, les phénomènes susmentionnés n'ont absolument pas disparu et se sont, au contraire, intensifiés. À la séance du Conseil permanent du 9 décembre, le Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la lutte contre l'antisémitisme, le rabbin Andrew Baker, a expliqué que les incidents antisémites provenaient de « sources multiples », notamment des mouvements de droite et populistes fréquemment associés aux néonazis et aux suprématistes blancs. Cela

confirme que la menace du néo-nazisme doit être examinée séparément et avec soin par l'OSCE, notamment lorsqu'il s'agit de convenir de « l'ensemble » et de l'ordre du jour des activités menées par l'Organisation dans la dimension humaine, notamment la Réunion annuelle sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. Nous vous rappelons que ces travaux doivent être menés conformément au Règlement intérieur de l'Organisation et aux décisions pertinentes du Conseil ministériel et du Conseil permanent.

Nous partageons votre préoccupation quant à l'impact des flux migratoires sur la situation dans l'espace de l'OSCE. Leurs causes, qui sont bien connues, sont liées à la déstabilisation du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord par l'Occident. Des violations flagrantes des droits des migrants et des réfugiés par un État participant de l'OSCE ont été récemment signalées par la Cour européenne des droits de l'homme, qui a enjoint cet État d'adopter des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile afin de leur garantir des conditions de vie adéquates. Il est totalement inacceptable que des gardes-frontières et des militaires utilisent la violence, des grenades incapacitantes, des charges fumigènes et même des agents chimiques antiémeutes contre la population civile, y compris les enfants et les femmes. D'ailleurs, l'absence de réaction significative du BIDDH à ces violations flagrantes des droits de l'homme témoigne d'une politique de deux poids, deux mesures.

Vous mentionnez, dans votre rapport, que « les périodes de crise sont des occasions d'apprendre et de se développer davantage ». À cet égard, nous vous prions instamment de prêter l'attention nécessaire, *entre autres*, aux droits sociaux et économiques, à l'élimination de l'apatridie, à la préservation du patrimoine historique et culturel, aux droits de l'enfant et au développement des contacts humains. Le BIDDH et le Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales doivent réagir rapidement en cas de violation des droits linguistiques et des droits en matière d'éducation.

De manière générale, nous avons maintes fois souligné qu'il est grand temps d'optimiser l'ensemble des activités de l'OSCE consacrées à la dimension humaine. La Russie a d'ailleurs présenté à plusieurs reprises, avec d'autres pays partageant les mêmes vues, un certain nombre de propositions pertinentes à ce sujet.

Quelques mots maintenant sur les activités d'observation électorale, qui constituent l'un des principaux domaines d'activité du BIDDH et qui continuent également d'être les plus déficientes. Nous avons attiré l'attention sur les grands déséquilibres qui existent dans la répartition géographique et la portée des missions, ainsi que sur la politique de deux poids, deux mesures à laquelle le Bureau a tendance à se livrer lorsqu'il décrit le processus et les résultats des élections dans les pays situés « à l'est » et « à l'ouest » de Vienne.

Cette année, nous n'avons pas pu, alors que nous étions disposés à le faire, coopérer de manière constructive avec le BIDDH lors des préparatifs et de la tenue des élections à la Douma d'État, car le Bureau s'est arbitrairement exclu de l'observation de ces élections. Nous espérons que des situations inacceptables de ce type ne se produiront plus. Vous devez en tirer des conclusions pour l'avenir. Nous aimerions croire que la déclaration détaillée que nous avons faite sur cette question au Conseil permanent tenu le 5 août n'est pas passée inaperçue. À cet égard, les tentatives visant à présenter la méthodologie d'observation des élections du BIDDH comme « bien accueillie » et « fiable » sont manifestement injustifiées.

Le seul moyen d'améliorer la situation et de « renforcer la méthodologie d'observation », comme l'indique en particulier le paragraphe 13 de la Décision n ° 19/06 du Conseil ministériel de Bruxelles sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE, est d'élaborer des normes convenues en la matière. Les principes relatifs à l'observation des élections que nous avons tous approuvés faciliteraient la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports et favoriseraient une coopération plus active des pays avec le BIDDH dans ce domaine. La Russie est disposée à y contribuer de toutes les manières possibles.

Au demeurant, d'autres aspects du paragraphe 13 de la décision susmentionnée du Conseil ministériel de Bruxelles n'ont pas perdu de leur pertinence non plus, notamment en ce qui concerne l'importance de prêter « la plus grande attention » à « l'impartialité et au professionnalisme de l'observation des élections par le BIDDH ».

Nous pensons qu'il est important de poursuivre la pratique des séminaires annuels du BIDDH sur l'observation électorale. Ces événements constituent l'une des rares plateformes d'échanges entre professionnels sur des questions pertinentes propres à ce domaine.

Nous prenons note de votre intention de tout mettre en œuvre pour renforcer financièrement l'institution que vous dirigez. Nous pensons qu'il est nécessaire, pour y parvenir, de remplir une seule condition, qui est de tenir enfin compte des observations et des préoccupations qui se sont accumulées parmi les États participants en ce qui concerne les carences graves des activités programmatiques et budgétaires du BIDDH. Nous serions favorables à un débat de fond, attendu de longue date, sur ce sujet. Sans débat, il est impossible, en principe, de parler de l'abandon de la pratique d'une croissance nominale nulle en ce qui concerne les demandes de ressources financières et humaines du BIDDH au titre du budget unifié. La question concerne surtout le programme relatif aux élections. En effet, le texte explicatif de ce programme et la méthode utilisée pour calculer ses besoins en ressources doivent être révisés. Le Bureau refuse de donner une justification réelle à l'augmentation des dépenses pour l'observation électorale. Le calendrier électoral pour l'année prochaine, que vous avez d'ailleurs établi vous-même, indique clairement que la proposition de budget du BIDDH est excessive. En outre, vous avez annoncé votre intention de déployer un « nombre historique » de missions d'observation électorale en 2022. Pourriez-vous nous dire, si possible, dans quels pays ? Dans ces circonstances, l'allocation de fonds supplémentaires aux activités d'observation constituerait une violation flagrante des principes de discipline budgétaire généralement admis. D'autres pays sont peut-être prêts à fermer les yeux sur une telle violation, mais pas la Russie.

Nous regrettons que certains États bloquent le débat sur les problèmes liés aux programmes et au budget du BIDDH. En procédant ainsi, ils ne font que reproduire chaque année la même situation, à savoir l'absence de consensus concernant les demandes de financement du Bureau et l'approbation tardive du Budget unifié.

Bref, le BIDDH a beaucoup de travail à faire. Pour terminer, nous vous souhaitons, Monsieur Mecacci, ainsi qu'au personnel du Bureau, une bonne santé et beaucoup de succès dans les activités qui s'inscrivent dans le cadre de votre mandat.

Je vous remercie de votre attention et demande que le texte de la présente déclaration soit annexé au journal de la séance de ce jour du Conseil permanent.

1349^e séance plénière
Journal n° 1349 du CP, point 2) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE

Madame la Présidente,

La délégation arménienne tient tout d'abord à souhaiter de nouveau la bienvenue à M. Peter Maurer, Président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), au Conseil permanent et à le remercier de son exposé. M. Maurer, nous coopérons étroitement depuis de très nombreuses années avec le CICR sous votre direction avisée. Nous avons bénéficié de votre vaste expérience et de votre immense sagesse. Cela ne signifie certes pas que nos avis ont toujours été identiques, mais nous avons toujours pu discuter même des questions les plus épineuses de façon ouverte, et c'est là quelque chose que nous apprécions beaucoup.

À de nombreuses reprises, vous avez accordé personnellement une grande importance à ce que les questions transversales liées au droit international humanitaire et au droit international relatif aux droits de l'homme fassent l'objet d'une attention accrue. Le CICR en tant qu'institution a contribué activement aux débats tenus à ce propos et sur de nombreux autres sujets pertinents. Nous suivons et examinons attentivement les travaux menés par le CICR sur un certain nombre de questions, dont la transformation numérique de la guerre contemporaine et l'attribution des responsabilités dans le cadre de l'utilisation de systèmes d'armes létales autonomes. Aux yeux du grand public, ces questions peuvent sembler être de la science-fiction mais il s'agit de défis réels et aigus de notre époque. Le CICR fait un excellent travail en appelant l'attention de la communauté internationale sur ces questions dont il conviendrait de ne pas perdre le contrôle ni de permettre qu'elles soient dissociées de la question de la responsabilité telle qu'elle est envisagée en droit international humanitaire.

L'Arménie a toujours accordé une grande importance à sa coopération avec le CICR compte tenu du caractère humanitaire et noble des activités de l'organisation et de son attachement fondamental à l'impartialité, la neutralité et l'indépendance. Nous n'avons eu de cesse de louer les efforts et les bons offices déployés par le CICR pendant la première guerre du Haut-Karabakh. Aujourd'hui, à la suite de la deuxième guerre d'agression déclenchée par l'Azerbaïdjan et ses alliés contre le peuple de l'Artsakh et l'Arménie, cette coopération reste d'une importance et d'une urgence cruciales. En ces temps difficiles, nous continuons d'apporter un soutien politique et financier aux activités du CICR.

Monsieur le Président,

Il serait beaucoup plus facile pour le CICR de mener ses tâches à bien et d'exercer ses responsabilités si toutes les parties à un conflit remplissaient de bonne foi les engagements et les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire. Malheureusement, nous sommes confrontés dans notre région à une triste réalité : une partie au conflit en question méprise totalement et ne respecte absolument pas les principes de base et fondateurs du droit international humanitaire prévoyant la libération et le rapatriement sans retard des prisonniers de guerre après la cessation des hostilités actives, ainsi que l'interdiction absolue des prises d'otages. Plus d'un an après la guerre d'agression de 44 jours, l'Azerbaïdjan continue de faire fi ouvertement de ses obligations et engagements internationaux en vertu du droit international humanitaire. Malgré le fait que l'Arménie, conformément aux obligations qui lui incombent dans le cadre de la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020, a rendu tous les prisonniers azerbaïdjanais à Bakou, les autorités azerbaïdjanaises continuent de détenir illégalement plus d'une centaine de prisonniers de guerre et de civils arméniens. À ce jour, l'Azerbaïdjan n'a confirmé la détention que de 40 Arméniens, dont 37 militaires et 3 civils. L'Azerbaïdjan n'a pas tenu compte des mesures provisoires décidées par la Cour européenne des droits de l'homme et continue de dissimuler le nombre réel de prisonniers de guerre et de civils arméniens qu'il détient, ce qui les soumet au risque de disparition forcée.

L'affaire du « groupe de Zangelan » est un exemple frappant d'une telle disparition. D'après des vidéos publiées sur les réseaux sociaux et des témoignages de prisonniers de guerre arméniens rapatriés, 21 personnes de ce groupe ont été faites prisonnières par les troupes azerbaïdjanaises. La partie arménienne espère qu'il est encore possible de sauver ces jeunes gens.

Les disparitions forcées, qui peuvent inclure des cas d'exécutions extrajudiciaires, sont des crimes contre l'humanité pour lesquels il n'y a pas prescription. Des préoccupations à propos des disparitions forcées ont également été exprimées dans le rapport intitulé « Conséquences humanitaires du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan » rédigé par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (voir la résolution 2391 (2021)). Lors de sa visite à Bakou, le rapporteur Paul Gavan a remis une liste de 31 captifs présumés au bureau du Procureur général et à la Commissaire aux droits de l'homme de la République d'Azerbaïdjan.

Chers collègues,

Pendant toute une année, l'Azerbaïdjan a contourné les dispositions du droit international humanitaire en invoquant des poursuites judiciaires forgées de toutes pièces contre des prisonniers de guerre arméniens. L'Azerbaïdjan continue d'organiser des simulacres de procès de prisonniers de guerre arméniens et de leur imposer de longues peines d'emprisonnement sur la base d'accusations inventées.

Les tortures et les traitements inhumains que subissent les prisonniers de guerre arméniens, dont de nombreux cas ont été méticuleusement répertoriés, sont un exemple de plus de violation flagrante des Conventions de Genève. Dans son rapport de visite en Arménie et en Artsakh, Human Rights Watch a qualifié le traitement inhumain et la torture

des prisonniers arméniens par l'Azerbaïdjan de crime de guerre. De nombreuses autres organisations de défense des droits de l'homme, dont Freedom House, se sont penchées sur cette question en demandant en particulier aux autorités azerbaïdjanaises de coopérer pleinement avec la Cour européenne des droits de l'homme en lui communiquant des informations détaillées sur les prisonniers arméniens et en respectant et protégeant leurs droits.

À cet égard, l'ordonnance rendue par la Cour internationale de justice le 7 décembre 2021 au titre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale constitue un jalon important. Elle a imposé aux autorités azerbaïdjanaises de « protéger contre les voies de fait et les sévices toutes les personnes arrêtées en relation avec le conflit de 2020 qui sont toujours en détention et de garantir leur sûreté et leur égalité devant la loi ».

Permettez-moi par ailleurs de rappeler que l'Azerbaïdjan a détenu encore plus de militaires arméniens avant et après l'incursion commise par ses forces armées le 12 mai 2021 sur le territoire souverain de l'Arménie.

Nous réaffirmons que tous les prisonniers de guerre et les civils arméniens détenus par l'Azerbaïdjan doivent être remis en liberté immédiatement et rapatriés sans aucune condition préalable. Nous rappelons à l'Azerbaïdjan que l'article premier commun aux Conventions de Genève prévoit que les Hautes Parties contractantes s'engagent à respecter et faire respecter les Conventions en toutes, je répète, en toutes circonstances.

Monsieur le Président,

Nous sommes conscients de la complexité de l'environnement dans lequel le CICR agit. Nous remercions le Comité de tous ses efforts, y compris des visites qu'il effectue régulièrement auprès des prisonniers de guerre et autres détenus arméniens. La libération immédiate et sans condition de l'ensemble des prisonniers de guerre et autres détenus civils arméniens reste, pour l'Arménie, une des questions les plus urgentes à régler.

L'Arménie rappelle que, en 1983, le CICR avait invoqué l'article premier commun dans le contexte du mauvais traitement des prisonniers de guerre. Nous sommes convaincus que la situation des prisonniers de guerre et des détenus civils en Azerbaïdjan appelle une réaction similaire car cela nous semble être le seul moyen d'accroître la pression sur l'Azerbaïdjan pour qu'il abandonne ses mauvais traitements à leur égard.

En conclusion, l'Arménie prend note de l'annonce de l'élection de M^{me} Mirjana Spoljaric Egger en qualité de nouvelle Présidente du CICR. Nous attendons avec intérêt de continuer notre étroite coopération avec le CICR tout au long de la transition à la tête de celui-ci et ultérieurement, à la fois au Haut-Karabakh et dans le cadre de la poursuite de la promotion et de la protection du droit international humanitaire à travers le monde. Soyez assurés que le CICR peut toujours compter sur l'Arménie et son soutien persistant et solide.

Enfin, nous vous remercions une fois de plus, M. le Président Maurer, et vous souhaitons plein succès dans toutes vos futures entreprises.

Madame la Présidente,

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.

Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1434
16 December 2021

FRENCH
Original: ENGLISH

1349^e séance plénière
Journal n° 1349 du CP, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1434
PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE EN
BOSNIE-HERZÉGOVINE

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine jusqu'au 31 décembre 2022.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1435
16 December 2021

FRENCH
Original: ENGLISH

1349^e séance plénière
Journal n° 1349 du CP, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1435
PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DU PROGRAMME DE
L'OSCE À DOUCHANBÉ

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Bureau du programme de l'OSCE à Douchanbé jusqu'au 31 décembre 2022.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1436
16 December 2021

FRENCH
Original: ENGLISH

1349^e séance plénière
Journal n° 1349 du CP, point 5 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1436
RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2021

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision n° 1413 (PC.DEC/1413) du 18 août 2021 sur l'approbation du Budget unifié de 2021,

Rappelant le sous-alinéa a) de l'alinéa i) de l'article 3.02 du Règlement financier sur les virements entre programmes principaux,

Ayant examiné les propositions présentées par la Secrétaire générale dans le document PC.ACMF/125/21 du 10 décembre 2021,

Approuve les révisions figurant en annexe pour les fonds, programmes principaux et programmes du Budget unifié de l'OSCE de 2021 tel que révisé en fin d'année.

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2021

<u>Fonds</u> Programme principal Programme	Budget approuvé	Virements conf. à l'article 3.02(b) du Règlement financier Augmentations/ (réductions)	Budget révisé approuvé	Virements autorisés par le Conseil permanent Augmentations/ (réductions)	Budget révisé après virements
<u>I. FONDS RELATIFS AU SECRETARIAT ET AUX INSTITUTIONS</u>					
<u>Secrétariat</u>					
Secrétaire général et services centraux					
Gestion exécutive	1 190 500	15 000	1 205 500		1 205 500
Gestion de la sécurité	636 500	17 000	653 500		653 500
Coopération extérieure	653 700	(65 000)	588 700		588 700
Bureau des affaires juridiques	786 800	(15 000)	771 800		771 800
Section chargée de la communication et des relations avec les médias	1 664 000	(20 000)	1 644 000		1 644 000
Services de conférence et linguistiques	5 437 500	108 000	5 545 500	255 000	5 800 500
Centre de documentation de l'OSCE à Prague	640 100	(40 000)	600 100		600 100
Questions de genre	<u>437 100</u>		<u>437 100</u>		<u>437 100</u>
Total	11 446 200		11 446 200	255 000	11 701 200
Président en exercice					
Missions/déplacements de courte durée du Président en exercice et de ses représentants personnels	500 000		500 000		500 000
Comité consultatif de gestion et finances	11 000		11 000		11 000
Jury	32 800		32 800		32 800
Comité d'audit	34 000		34 000		34 000
Vérificateurs extérieurs	<u>85 200</u>		<u>85 200</u>		<u>85 200</u>
Total	663 000		663 000		663 000
Contrôle interne					
Contrôle interne	<u>1 828 900</u>		<u>1 828 900</u>	<u>(100 000)</u>	<u>1 728 900</u>
Total	1 828 900		1 828 900	(100 000)	1 728 900

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Virements conf. à l'article 3.02(b) du Règlement financier Augmentations/ (réductions)	Budget révisé approuvé	Virements autorisés par le Conseil permanent Augmentations/ (réductions)	Budget révisé après virements
Bureau du Représentant					
spécial/Coordonnateur pour la					
lutte contre la traite des êtres					
humains					
Bureau du Représentant					
spécial/Coordonnateur pour la lutte					
contre la traite des êtres humains					
	<u>1 073 700</u>		<u>1 073 700</u>		<u>1 073 700</u>
Total	1 073 700		1 073 700		1 073 700
Lutte contre les menaces					
transnationales					
Coordination des activités de lutte					
contre les menaces transnationales					
	547 300		547 300		547 300
Unité chargée des questions					
stratégiques de police					
	706 900		706 900	(15 000)	691 900
Action contre le terrorisme					
	830 600		830 600	(30 000)	800 600
Sécurité et gestion des frontières					
	<u>684 800</u>		<u>684 800</u>	<u>(30 000)</u>	<u>654 800</u>
Total	2 769 600		2 769 600	(75 000)	2 694 600
Activités liées aux aspects					
économiques et					
environnementaux de la sécurité					
Coordonnateur des activités					
économiques et environnementales					
de l'OSCE					
	1 979 200		1 979 200	(80 000)	1 899 200
Forum économique et					
environnemental					
	<u>256 500</u>		<u>256 500</u>		<u>256 500</u>
Total	2 235 700		2 235 700	(80 000)	2 155 700
Prévention des conflits					
Direction et gestion du CPC					
	460 400	37 000	497 400		497 400
Service d'appui en matière de					
politique générale					
	1 474 000		1 474 000		1 474 000
Service des opérations					
	1 184 700		1 184 700		1 184 700
Unité chargée de l'appui à la					
programmation et à l'évaluation					
	530 000	(37 000)	493 000		493 000
Présidence du FCS					
	12 700		12 700		12 700
Appui au FCS					
	696 200		696 200		696 200
Unité chargée des communications					
et de la technologie					
	<u>633 900</u>		<u>633 900</u>		<u>633 900</u>
TOTAL	4 991 900		4 991 900		4 991 900
Gestion des ressources humaines					
Département des ressources					
humaines					
	<u>4 171 600</u>		<u>4 171 600</u>		<u>4 171 600</u>
Total	4 171 600		4 171 600		4 171 600

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Virements conf. à l'article 3.02(b) du Règlement financier Augmentations/ (réductions)	Budget révisé approuvé	Virements autorisés par le Conseil permanent Augmentations/ (réductions)	Budget révisé après virements
Département de la gestion et des finances					
Gestion et coordination	888 200		888 200		888 200
Services du budget et des finances	2 162 200		2 162 200		2 162 200
Services en matière de technologies de l'information et des communications	4 370 900		4 370 900		4 370 900
Services d'appui aux missions	<u>2 517 600</u>		<u>2 517 600</u>		<u>2 517 600</u>
Total	9 938 900		9 938 900		9 938 900
TOTAL, SECRÉTARIAT	39 119 500		39 119 500		39 119 500
<u>Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme</u>					
Direction et politique générale	1 294 600	80 200	1 374 800		1 374 800
Unité chargée de la gestion des fonds	2 970 700	(143 200)	2 827 500		2 827 500
Réunions sur la dimension humaine	603 000		603 000		603 000
Démocratisation	1 580 300		1 580 300		1 580 300
Droits de l'homme	1 232 200	55 000	1 287 200		1 287 200
Élections	6 505 200	130 000	6 635 200		6 635 200
Tolérance et non-discrimination	1 418 200	(70 000)	1 348 200		1 348 200
Questions concernant les Roms et les Sintis	<u>555 700</u>	(52 000)	<u>503 700</u>		<u>503 700</u>
Total	16 159 900		16 159 900		16 159 900
<u>Haut-Commissaire pour les minorités nationales</u>					
Unité chargée de la gestion des fonds	544 700	30 500	575 200		575 200
Bureau du Haut-Commissaire	<u>2 959 300</u>	(30 500)	<u>2 928 800</u>		<u>2 928 800</u>
Total	3 504 000		3 504 000		3 504 000
<u>Représentant pour la liberté des médias</u>					
Liberté des médias	<u>1 608 800</u>		<u>1 608 800</u>		<u>1 608 800</u>
Total	1 608 800		1 608 800		1 608 800
TOTAL, FONDS RELATIFS AU SECRÉTARIAT ET AUX INSTITUTIONS	60 392 200		60 392 200		60 392 200
<u>II. FONDS RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE TERRAIN DE L'OSCE</u>					

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Virements conf. à l'article 3.02(b) du Règlement financier Augmentations/ (réductions)	Budget révisé approuvé	Virements autorisés par le Conseil permanent Augmentations/ (réductions)	Budget révisé après virements
Renforcements					
Renforcement du Secrétariat					
Service d'appui en matière de politique générale	247 800		247 800		247 800
Services en matière de technologies de l'information et des communications	768 200		768 200		768 200
Services d'appui aux missions	<u>738 300</u>		<u>738 300</u>		<u>738 300</u>
Total	1 754 300		1 754 300		1 754 300
Renforcement du BIDDH					
Démocratisation – BIDDH	<u>234 100</u>		<u>234 100</u>		<u>234 100</u>
Total	234 100		234 100		234 100
Total, renforcements	1 988 400		1 988 400		1 988 400
EUROPE DU SUD-EST					
Mission au Kosovo					
Bureau du chef de Mission	2 750 300	(86 000)	2 664 300		2 664 300
Unité chargée de la gestion des fonds	5 495 100	69 800	5 564 900		5 564 900
Sécurité et sûreté publique	1 582 700	68 000	1 650 700		1 650 700
Démocratisation	1 744 600	(37 300)	1 707 300		1 707 300
Droits de l'homme et communautés	<u>5 889 900</u>	(14 500)	<u>5 875 400</u>		<u>5 875 400</u>
Total	17 462 600		17 462 600		17 462 600
Mission en Bosnie-Herzégovine					
Bureau du chef de Mission	1 593 400		1 593 400		1 593 400
Unité chargée de la gestion des fonds	3 974 900	(20 000)	3 954 900		3 954 900
Centre de services partagés, service d'assistance pour les technologies de l'information et des communications (TIC)	253 800		253 800		253 800
Coopération en matière de sécurité	581 300	20 000	601 300		601 300
Dimension humaine	<u>5 278 600</u>		<u>5 278 600</u>		<u>5 278 600</u>
Total	11 682 000		11 682 000		11 682 000
Mission en Serbie					
Bureau du chef de Mission	995 400		995 400		995 400
Unité chargée de la gestion des fonds	1 700 600		1 700 600		1 700 600
Coopération en matière de sécurité	950 800		950 800		950 800
Démocratisation	1 115 400		1 115 400		1 115 400
Médias	443 200		443 200		443 200

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Virements conf. à l'article 3.02(b) du Règlement financier Augmentations/ (réductions)	Budget révisé approuvé	Virements autorisés par le Conseil permanent Augmentations/ (réductions)	Budget révisé après virements
État de droit et de droits de l'homme	<u>1 053 200</u>		<u>1 053 200</u>		<u>1 053 200</u>
Total	6 258 600		6 258 600		6 258 600
<u>Présence en Albanie</u>					
Bureau du chef de Mission	487 300	(5 500)	481 800		481 800
Unité chargée de la gestion des fonds	1 035 900	28 500	1 064 400		1 064 400
Coopération en matière de sécurité	346 100	2 500	348 600		348 600
Gouvernance économique et environnementale	308 200	(8 500)	299 700		299 700
Démocratisation	432 100	(15 000)	417 100		417 100
État de droit et de droits de l'homme	<u>371 600</u>	(2 000)	<u>369 600</u>		<u>369 600</u>
Total	2 981 200		2 981 200		2 981 200
<u>Mission à Skopje</u>					
Bureau du chef de Mission	987 000		987 000		987 000
Unité chargée de la gestion des fonds	1 939 500	53 000	1 992 500		1 992 500
Sûreté publique et activités de proximité	1 778 700		1 778 700		1 778 700
Dimension humaine	<u>1 800 900</u>	(53 000)	<u>1 747 900</u>		<u>1 747 900</u>
Total	6 506 100		6 506 100		6 506 100
<u>Mission au Monténégro</u>					
Bureau du chef de Mission	316 100		316 100		316 100
Unité chargée de la gestion des fonds	603 800	(37 000)	566 800		566 800
Démocratisation	467 900		467 900		467 900
Médias	361 700		361 700		361 700
Coopération en matière de sécurité et gouvernance	<u>402 600</u>	37 000	<u>439 600</u>		<u>439 600</u>
Total	2 152 100		2 152 100		2 152 100
TOTAL, EUROPE DU SUD-EST	47 042 600		47 042 600		47 042 600
EUROPE ORIENTALE					
<u>Mission en Moldavie</u>					
Bureau du chef de Mission	421 200	(25 000)	396 200		396 200
Unité chargée de la gestion des fonds	874 000	25 000	899 000		899 000
Prévention/règlement des conflits	532 400		532 400		532 400
Droits de l'homme	<u>475 100</u>		<u>475 100</u>		<u>475 100</u>
Total	2 302 700		2 302 700		2 302 700

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Virements conf. à l'article 3.02(b) du Règlement financier Augmentations/ (réductions)	Budget révisé approuvé	Virements autorisés par le Conseil permanent Augmentations/ (réductions)	Budget révisé après virements
<u>Coordonnateur des projets en</u>					
<u>Ukraine</u>					
Bureau du chef de Mission	386 700	(5 000)	381 700		381 700
Unité chargée de la gestion des fonds	923 700	(20 000)	903 700		903 700
Démocratisation et bonne gouvernance	484 100	(8 000)	476 100		476 100
État de droit et droits de l'homme	721 900	33 000	754 900		754 900
Sécurité humaine	589 800		589 800		589 800
Projets dans les domaines économique, environnemental et politico-militaire	<u>512 300</u>		<u>512 300</u>		<u>512 300</u>
Total	3 618 500		3 618 500		3 618 500
<u>Représentant auprès de la</u>					
<u>Commission mixte russo-lettonne</u>					
<u>sur les militaires à la retraite</u>					
Bureau du chef de Mission	<u>5 500</u>		<u>5 500</u>		<u>5 500</u>
Total	5 500		5 500		5 500
TOTAL, EUROPE ORIENTALE	5 926 700		5 926 700		5 926 700
CAUCASE					
<u>Groupe de planification de haut</u>					
<u>niveau</u>					
Bureau du chef de Mission	<u>247 600</u>		<u>247 600</u>		<u>247 600</u>
Total	247 600		247 600		247 600
<u>Processus de Minsk</u>					
Bureau du chef de Mission	<u>911 200</u>		<u>911 200</u>		<u>911 200</u>
Total	911 200		911 200		911 200
<u>Représentant personnel du</u>					
<u>Président en exercice pour le</u>					
<u>conflit dont la Conférence de</u>					
<u>Minsk est saisie</u>					
Bureau du chef de Mission	467 300		467 300		467 300
Unité chargée de la gestion des fonds	<u>712 400</u>		<u>712 400</u>		<u>712 400</u>
Total	1 179 700		1 179 700		1 179 700
TOTAL, CAUCASE	2 338 500		2 338 500		2 338 500
ASIE CENTRALE					
<u>Bureau du programme à</u>					
<u>Nour-Soultan</u>					
Bureau du chef de Mission	225 000		225 000		225 000

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Virements conf. à l'article 3.02(b) du Règlement financier Augmentations/ (réductions)	Budget révisé approuvé	Virements autorisés par le Conseil permanent Augmentations/ (réductions)	Budget révisé après virements
Unité chargée de la gestion des fonds	669 600	4 000	673 600		673 600
Activités politico-militaires	444 800	15 000	459 800		459 800
Activités économiques et environnementales	448 400	(4 000)	444 400		444 400
Activités liées à la dimension humaine	<u>444 900</u>	(15 000)	<u>429 900</u>		<u>429 900</u>
Total	2 232 700		2 232 700		2 232 700
<u>Centre à Achgabat</u>					
Bureau du chef de Mission	407 400	9 000	416 400		416 400
Unité chargée de la gestion des fonds	547 100	(9 000)	538 100		538 100
Prévention des conflits et renforcement de la confiance et de la sécurité	233 100		233 100		233 100
Activités économiques et environnementales	249 100		249 100		249 100
Activités liées à la dimension humaine	<u>224 500</u>		<u>224 500</u>		<u>224 500</u>
Total	1 661 200		1 661 200		1 661 200
<u>Bureau du programme à Bichkek</u>					
Bureau du chef de Mission	1 240 300	(29 500)	1 210 800		1 210 800
Unité chargée de la gestion des fonds	1 427 300	18 000	1 445 300		1 445 300
Activités politico-militaires	1 490 400	(14 500)	1 475 900		1 475 900
Activités économiques et environnementales	1 449 700	(35 500)	1 414 200		1 414 200
Activités liées à la dimension humaine	<u>1 203 300</u>	61 500	<u>1 264 800</u>		<u>1 264 800</u>
Total	6 811 000		6 811 000		6 811 000
<u>Coordonnateur des projets en Ouzbékistan</u>					
Bureau du chef de Mission	261 300		261 300		261 300
Unité chargée de la gestion des fonds	529 600		529 600		529 600
Activités politico-militaires	532 200		532 200		532 200
Activités économiques et environnementales	639 700	10 000	649 700		649 700
Activités liées à la dimension humaine	<u>536 400</u>	(10 000)	<u>526 400</u>		<u>526 400</u>
Total	2 499 200		2 499 200		2 499 200
<u>Bureau du programme à Douchanbé</u>					
Bureau du chef de Mission	1 169 300	(116 900)	1 052 400		1 052 400

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Virements conf. à l'article 3.02(b) du Règlement financier Augmentations/ (réductions)	Budget révisé approuvé	Virements autorisés par le Conseil permanent Augmentations/ (réductions)	Budget révisé après virements
Unité chargée de la gestion des fonds	2 035 500	(115 000)	1 920 500		1 920 500
Aspects politico-militaires de la sécurité	1 857 300	180 600	2 037 900		2 037 900
Activités économiques et environnementales	1 112 000	51 300	1 163 300		1 163 300
Activités liées à la dimension humaine	<u>1 137 500</u>		<u>1 137 500</u>		<u>1 137 500</u>
Total	7 311 600		7 311 600		7 311 600
TOTAL, ASIE CENTRALE	20 515 700		20 515 700		20 515 700
TOTAL, FONDS RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE TERRAIN DE L'OSCE	77 811 900		77 811 900		77 811 900
BUDGET UNIFIÉ DE L'OSCE	138 204 100		138 204 100		138 204 100